



Contestation auprès huissier

Par **malmsteen**, le **20/01/2014** à **09:39**

Bonjour,

Un artisan me met en demeure de payer via un huissier une facture de 300 € pour un travail de peinture réalisé à mon domicile.

Je précise que cette intervention a été faite dans le cadre d'une malfaçon qu'il avait reconnu.

Je n'ai jamais signé de devis ni de facture.

Ce n'est qu'après son passage que j'ai reçu sa facture.

Que dois-je répondre à l'huissier ?

Merci